GRANDIR AVEC PLUSIEURS LANGUES
quatre engagements pour l'enfance et l'éducation

Recommandations de Dulala aux candidats à l'élection présidentielle de 2027

Le français est une langue commune essentielle aux apprentissages et à la vie collective. mais ce n'est pas la seule langue parlée dans notre pays. 1 enfant sur 4 grandit en contact avec une autre langue que le français (Enquête Trajectoires et origines, INED-INSEE 2008). Les enfants grandissent au contact de langues familiales, régionales, étrangères, d'Outre-mer ou de la langue des signes française. Les politiques éducatives doivent prendre en compte cette réalité et donner aux équipes les moyens de travailler avec elle. Le français, langue commune essentielle aux apprentissages et à la vie collective, se construit aussi en prenant appui sur les autres ressources linguistiques des enfants. Reconnaître ce plurilinguisme dès le plus jeune âge permet d'ouvrir les apprentissages à tous, de soutenir l'entrée dans la lecture et ceci sans demander aux enfants de laisser une partie de leur histoire à la porte de l'école.
Dulala propose un plan national pour les langues de l'enfance, de 0 à 18 ans, porté par les ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Culture. Ce plan associerait les collectivités et les acteurs éducatifs. Il aurait deux responsabilités complémentaires : offrir à tous les enfants un parcours d'ouverture au plurilinguisme aux langues et garantir un accompagnement adapté à ceux qui ont besoin d'un soutien pour apprendre en français.
Chaque enfant pourra ainsi découvrir les langues, comprendre à quoi elles servent, en apprendre, donner de la valeur à celles qui composent son histoire et recevoir le soutien dont il/elle a besoin pour réussir ses apprentissages.

1 OFFRIR à tous les enfants un parcours linguistique plus riche

Mesure 1.1 : Faire vivre l'éveil aux langues dès la petite enfance et tout au long de la scolarité
Généraliser des activités régulières dans les modes d'accueil, les écoles, les collèges, les centres de loisirs et les bibliothèques : comptines, récits, jeux, comparaison de mots et d'écritures, enquêtes sur les langues du territoire, découvertes d'albums plurilingues et créations collectives. Ces rencontres précoces avec les livres et les récits doivent donner à tous les enfants le goût de la lecture, dans toutes les langues qui les entourent.
Le programme de maternelle prévoit déjà l'éveil à la diversité linguistique. Il s'agit désormais de donner aux équipes des ressources et une formation pour le mettre en œuvre, puis de prolonger ces pratiques à l'école élémentaire et au collège. Elles doivent donner une place aux langues régionales et d'Outre-mer, aux langues issues des migrations, aux langues étrangères enseignées et à la langue des signes française.

En d'autres termes, les élèves doivent pouvoir tout au long de leur scolarité développer une compréhension des fonctions du langage et des langues dans leur vie quotidienne, dans leurs apprentissages et dans leur future vie de citoyen.
L'expérience de Dulala : la Boîte à histoires, Fabulala et le concours Kamishibaï plurilingue montrent comment des enfants peuvent écouter, raconter et créer avec plusieurs langues, même lorsque l'adulte ne les parle pas toutes. L'évaluation du concours par l'agence Phare relève des effets positifs sur la participation des élèves, leur expression orale et le travail collectif. dulala.fr

Mesure 1.2 : Diversifier les langues qu'il est possible d'apprendre dès le CP
L'enseignement d'une langue vivante est déjà obligatoire dès le CP. Dulala demande que le choix proposé aux élèves soit plus large. Chaque rectorat publierait une carte précisant les langues enseignées dans les écoles, les postes nécessaires et les possibilités de poursuite au collège. Les familles recevraient cette information avant l'entrée au CP.
Cette mesure reprend l'ambition de diversification portée par Najat Vallaud-Belkacem : rendre effective la diversification des langues dès le CP. Demander à chaque académie de publier une offre réellement accessible aux élèves, des demandes des familles et des ruptures éventuelles entre l'école et le collège. À partir de ce bilan, prévoir les enseignants et les coopérations entre établissements nécessaires pour maintenir les langues autres que l'anglais là où une demande existe. www.education.gouv.fr

Mesure 1.3 : Développer des parcours bilingues durables et accessibles
L'État et les rectorats établiraient, avec les collectivités, un programme pluriannuel de développement de l'enseignement bilingue. Selon les territoires, il pourrait s'agir d'un enseignement en français et en langue régionale ou d'Outre-mer, ou de l'enseignement de certaines disciplines en langue vivante étrangère.
Toute ouverture devrait prévoir des enseignants formés, des supports adaptés et une poursuite possible au collège. La carte publique de l'offre permettrait aussi de vérifier que les familles peuvent effectivement accéder à ces parcours, quels que soient leur lieu de résidence ou leur niveau d'information. L'enseignement bilingue existe déjà sous plusieurs formes ; la proposition porte sur sa qualité, sa continuité et son accès car il devrait être accessible au plus grand nombre d'enfants et dans un plus grand nombre de langues.
Dans les Outre-mer, les modalités devraient être construites avec les équipes et les locuteurs de chaque territoire. Les situations linguistiques y sont diverses et appellent des réponses adaptées. www.education.gouv.fr

2 GARANTIR à chaque enfant le soutien linguistique dont il a besoin

Mesure 2.1 : Fonder l'accès au soutien sur les besoins de l'élève
Un enfant peut avoir besoin d'un accompagnement pour apprendre en français même s'il ne vient pas d'arriver en France. Ce soutien devrait être présent également dans les territoires où les élèves sont peu nombreux, comme par exemple dans les zones rurales. Les critères d'accès aux dispositifs spécialisés devraient donc mieux prendre en compte ses compétences et ses besoins réels. L'accueil comprendrait une évaluation adaptée à son âge, à sa scolarité antérieure et aux langues dans lesquelles il sait déjà apprendre ou s'exprimer.

Cette mesure reprend une préoccupation soulignée dans le rapport de l'UNICEF. Elle concerne le soutien spécifique, tandis que les activités d'éveil aux langues de l'objectif 1 concernent tous les enfants. www.unicef.fr

Mesure 2.3 : Prévoir un accompagnement possible de 3 à 18 ans
Les dispositifs UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) concernent aujourd'hui les enfants dits "allophones" c'est-à-dire parlant d'autres langues que le français et âgés de 6 à 16 ans. Le soutien linguistique devrait pouvoir être proposé dès la maternelle et se poursuivre, si nécessaire, après la sortie d'un dispositif spécialisé. Les besoins d'un enfant ne s'arrêtent pas à une date administrative : participer à une conversation et comprendre la langue des apprentissages scolaires sont deux étapes différentes. Le plan précisera aussi l'accès des jeunes de 16 à 18 ans à une formation adaptée. www.unicef.fr

Mesure 2.4 : Renforcer la coordination nationale des centres académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV), promouvoir les pratiques pédagogiques innovantes et la circulation de celles-ci
Confier à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) l'animation régulière du réseau des CASNAV, avec des moyens identifiés pour :

- penser à l'importance de la dimension affective des langues et assurer un accueil de qualité pour toute la communauté éducative, notamment pour les enseignants en classe ordinaire ;
- réunir les équipes académiques autour des difficultés rencontrées sur le terrain ;
- documenter et partager les pratiques qui ont fait leurs preuves : accueil des élèves et des familles, évaluation initiale, enseignement du français, prise en compte des autres langues et accompagnement en classe ordinaire ;
- mettre à disposition une bibliothèque nationale de ressources pédagogiques, de supports traduits et de formations, actualisée avec les CASNAV ;
- produire un bilan annuel des besoins non couverts et des solutions mises en place, notamment dans les territoires ruraux et ultramarins.

3 DONNER aux équipes et aux familles les moyens d'agir ensemble

Mesure 3.1 : Former tous les professionnels à prendre en compte les langues des enfants
Reconnaître les langues parlées par les professionnels, notamment dans la petite enfance, comme des ressources utiles aux projets éducatifs. Avec leur accord, elles peuvent faciliter l'accueil et le dialogue avec les familles non francophones et nourrir des lectures, comptines ou jeux qui ouvrent tous les enfants à la diversité linguistique et culturelle. La mobilisation de leurs langues ne doit ni leur être imposée ni se substituer à un interprétariat professionnel lorsque celui-ci est nécessaire.
Intégrer aux formations initiales des enseignants et des professionnels de la petite enfance un enseignement sur la manière dont le langage se développe lorsqu'un enfant grandit avec deux langues ou plus. Il aiderait à accompagner l'apprentissage du français, à dialoguer avec les familles et à distinguer une étape ordinaire de l'acquisition des langues d'une difficulté nécessitant une évaluation spécialisée. Des mises en situation montreraient comment s'appuyer sur les langues connues des enfants dans les activités quotidiennes.

Selon une enquête de l'OCDE, seuls 8 % des enseignants français interrogés se déclaraient bien ou très bien préparés à enseigner en milieu multiculturel ou plurilingue, contre 26 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Ce constat appelle des formations concrètes pour toutes les équipes. www.oecd.org
Former des référents "langage et plurilinguisme" dans les territoires, identifiés au sein des services éducatifs des villes et des académies. Le rôle de ces derniers serait d'orienter et d'accompagner les équipes vers des ressources d'ouverture aux langues et de développer des projets communs et des formations.
L'évaluation des formations de Dulala par l'agence Phare constitue un appui pour concevoir cette offre à partir de pratiques utilisables sur le terrain. www.dulala.fr

Mesure 3.2 : Mettre des ressources éprouvées à la disposition de tous les territoires
Créer un fonds national pour produire, adapter et diffuser des albums, boîtes à histoires, jeux, supports sonores et fiches pédagogiques. Il financerait aussi la formation à leur usage et la rémunération des personnes qui contribuent à leur création. Les ressources seraient disponibles gratuitement pour les structures éducatives.

Mesure 3.3 : Faire une place aux savoirs des familles
Les parents et l'entourage familial devraient être invités dans une collaboration pédagogique avec les enseignants ou les professionnels de la petite enfance pour soutenir des activités d'ouverture aux langues. Par exemple, raconter une histoire, enregistrer une comptine, vérifier une traduction, participer à la restitution d'un projet plurilingue construit avec les langues des familles. Les établissements proposeraient plusieurs façons de le faire, y compris à distance. Pour les échanges importants sur la scolarité ou la situation d'un enfant, un recours à l'interprétariat serait financé lorsque nécessaire.
L'expérience de Dulala : dans le concours Kamishibaï, les familles peuvent apporter des savoirs linguistiques utiles à une œuvre commune. L'évaluation montre l'intérêt de cette participation pour le lien avec l'école. Elle rappelle aussi qu'il faut veiller à la place réelle donnée aux langues moins valorisées. dulala.fr

Mesure 3.4 : Prévenir les discriminations liées aux langues et aux accents
Intégrer la glottophobie (le fait de dévaloriser une personne à cause de sa langue, de son accent ou de sa façon de parler) aux actions de prévention des discriminations dans les écoles, collèges et accueils de loisirs. Un guide national donnerait aux équipes des exemples concrets et une conduite à tenir face aux moqueries, aux interdictions injustifiées de parler une langue ou aux jugements sur les capacités d'un enfant fondés sur son accent. Les référents « langage et plurilinguisme » soutiendraient les équipes à appliquer ce guide avec des projets concrets. L'enjeu est d'éviter que des enfants renoncent à parler ou cachent une langue qu'ils connaissent avec des impacts négatifs sur leurs apprentissages. dulala.fr

4 RECONNAÎTRE les compétences de chaque élève

Mesure 4.1 : Proposer un portfolio personnel des langues
Chaque élève pourrait constituer, à partir de l'école maternelle, un portfolio retraçant les langues qu'il apprend, comprend, parle ou rencontre. Inspiré du Portfolio européen des langues, il réunirait une biographie langagière, un aperçu de ses compétences et des réalisations choisies : récit, enregistrement, dessin ou création collective. Il pourrait accompagner l'élève lors de son passage au collège. www.coe.int

L’enfant déciderait avec sa famille de ce qu’il souhaite y inscrire et partager. Une langue pourrait y apparaître même si elle n’est pas enseignée à l’école ou si l’enfant n’en maîtrise qu’une partie. Le portfolio rendrait visibles des expériences ; il ne serait pas une certification obligatoire des langues familiales. L’application gratuite Vabiola, issue d’un projet Erasmus +, est un exemple concret pour engager ce travail de biographie langagière avec les enfants.

Mesure 4.2 : Étudier la reconnaissance officielle de compétences acquises hors des langues enseignées

Les compétences linguistiques acquises dans la famille, lors d’une scolarité antérieure ou dans un cadre associatif constituent des ressources pour les élèves. En complément des possibilités existantes au baccalauréat, le ministère mettrait progressivement en place un dispositif volontaire et gratuit permettant aux élèves volontaires au collège et au lycée, de faire évaluer gratuitement leurs compétences dans une langue dont ils ne suivent pas l’enseignement. Une attestation officielle préciserait les compétences évaluées et leur niveau, y compris uniquement à l’oral, pour les faire valoir dans leur orientation. Une expérimentation définirait les langues concernées, les modalités d’évaluation et les possibilités de prise en compte au baccalauréat. Voir aussi les possibilités de certification offertes par l’application Vabiola

Revenir sur Dulala.fr/tuparles